

**Service instructeur**

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire

**Service consulté**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'INSTITUT DU  
DROIT LOCAL ALSACIEN MOSELLAN POUR L'ANNÉE 2017**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan, d'approuver et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention y afférente.

Créé en 1985 sous la forme d'une association inscrite de droit local, l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan (IDL) a pour tâche de promouvoir une connaissance plus approfondie des diverses composantes du droit local ainsi que des problèmes juridiques que soulève sa combinaison avec le droit général. Sa mission a été reconnue d'utilité publique par le Préfet en 1995.

Parmi les membres fondateurs figurent les trois Départements d'Alsace Moselle ; les autres membres sont des structures issues du monde socio-professionnel (Notariat, Ordre régional des géomètres-experts, syndicats professionnels, chambres des huissiers, Chambres de métiers, Ordres des avocats...).

L'IDL, outre sa réflexion permanente sur l'état du droit local et sa modernisation notamment dans les domaines du droit du travail, de la protection sociale, des associations, de la faillite civile et de la publicité foncière, est un organisme au service d'un large public pour toutes questions relatives au droit local.

Ainsi, l'IDL propose une gamme de données juridiques spécifiques au droit local (textes, jurisprudences, études) accessible gratuitement, notamment par le biais de son site internet créé en janvier 2003, et entièrement refondu en 2015.

L'IDL est un centre de documentation comportant une bibliothèque de 3 000 ouvrages et un fichier documentaire de plus de 25 000 références. Il est un centre de formation et d'information qui entreprend des études et recherches, assure des interventions ponctuelles

auprès de divers organismes et organise des colloques. Par ailleurs, l'Institut a créé sa collection d'ouvrages "Publications de l'IDL" et édite un bulletin de liaison périodique, qui depuis janvier 1993 s'intitule "La Revue du Droit Local" et paraît trois fois par an.

Au total, l'IDL enregistre environ 200 demandes par mois.

L'IDL sollicite pour 2017 une subvention de 50 000 euros pour son fonctionnement.

Lors de sa séance du 17 mars 2017, le Conseil départemental a inscrit un crédit de 50 000 euros pour ce soutien financier au programme J720, chapitre 65, fonction 0202, nature 6574.

Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan, d'approuver et de m'autoriser à signer la convention y afférente jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN